



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	103-2024
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.154
Déposée le :	30.05.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1147/2024 du 13 novembre 2024
Direction :	Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification :	Non classifié

Des taxes d'études plus élevées pour les étudiantes et étudiants internationaux dans les hautes écoles bernoises ?

L'éducation est un bien précieux et important, dont il convient de prendre soin. Un grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers fréquentent les institutions de formation bernoises et la tendance est à la hausse. En comparaison internationale, le montant des taxes d'études des hautes écoles bernoises (Université, Haute école pédagogique germanophone, Haute école spécialisée bernoise) est modeste. Ce sont donc notre personnel de nettoyage, nos électriciennes et électriciens, nos conductrices et conducteurs de bus ou encore notre personnel de restauration qui financent ce « tourisme éducatif » au travers de leurs impôts. Dans d'autres cantons, la situation est différente. À Zurich, par exemple, les étudiantes et étudiants étrangers de l'université doivent s'acquitter de taxes universitaires plus élevées que leurs camarades suisses. L'introduction de taxes d'études plus élevées pour les étudiants et étudiants étrangers de l'EPFZ est en outre à l'étude au niveau fédéral. Le Conseil national a du reste déjà rendu sa décision.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'étudiantes et étudiants étrangers sont inscrits à l'Université de Berne, à la Haute école spécialisée bernoise et à la Haute école pédagogique germanophone (en valeurs absolues et en pourcentages par nationalité) ?
2. À combien s'élèvent les taxes d'études dans chacune de ces institutions pour les étudiantes et étudiants étrangers en comparaison aux taxes dues par leurs camarades suisses ou étrangers établis depuis longtemps en Suisse ?

3. À combien s'élèvent les coûts par étudiante ou étudiant de chaque institution qui ne sont pas couverts par les taxes d'études et qui restent à la charge des contribuables du canton de Berne ?

Réponse du Conseil-exécutif

L'article 65, alinéa 5 de la loi du 5 septembre 1996 sur l'Université (LUni ; RSB 426.11) et l'article 52, alinéa 5 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411) prévoient que des taxes couvrant les coûts peuvent, dans le respect des accords internationaux, être prélevées pour les étudiantes et étudiants étrangers non titulaires d'un permis d'établissement (« étrangères et étrangers scolarisés à l'étranger » selon l'OFS¹ ; ci-après « étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger »). Le Conseil-exécutif arrête par voie d'ordonnance le montant de la taxe supplémentaire dont doivent s'acquitter les étudiantes et étudiants étrangers. Il s'élève actuellement à 400 francs par an (200 francs par semestre) pour l'Université de Berne et la Haute école spécialisée bernoise (BFH).

L'article 53, alinéa 5a de la loi du 8 septembre 2004 sur la Haute école pédagogique germanophone (LHEP ; RSB 436.91) prévoit la même disposition que la LUni et la LHESB. Toutefois, celle-ci ne s'applique pas aux étudiantes et étudiants étrangers inscrits dans une filière d'études dont le diplôme leur permet d'enseigner uniquement dans les écoles en Suisse (art. 79, al. 2 et 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école pédagogique germanophone [OHEP ; RSB 436.911]). Ces personnes enseigneront très probablement en Suisse et contribueront à atténuer la pénurie d'enseignantes et d'enseignants.

Dans le cadre de l'accord intercantonal du 27 juin 2019 sur les contributions aux coûts de formation des hautes écoles universitaires (AIU ; RSB 439.20-1) et de l'accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES ; RSB 439.21-1), les cantons d'origine versent aux hautes écoles des contributions pour les ressortissantes et ressortissants étrangers établis en Suisse et titulaires d'un certificat d'accès aux études supérieures suisse, au même titre que pour les citoyennes et citoyens suisses. Ce n'est toutefois pas le cas pour les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la présente réponse porte avant tout sur ce groupe.

La part d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger suivant un cursus de base (bachelor ou master) à l'Université de Berne et à la BFH est bien inférieure à la moyenne suisse. En revanche, cette part est bien supérieure dans les hautes écoles suisses qui se situent dans les régions frontalières. Dans les hautes écoles pédagogiques suisses, la part d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger suivant un cursus de base (bachelor, master ou diplôme²) est, d'une manière générale, faible, car les titres qui y sont délivrés ne permettent d'enseigner que dans les écoles publiques suisses.

En ce qui concerne les hautes écoles bernoises, il n'est pas possible d'affirmer de manière générale que la proportion d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger qui suivent une formation de base a tendance à augmenter. Ainsi, entre 2012 et 2022, la part de ces étudiantes et étudiants inscrits dans une filière de bachelor à l'Université de Berne est passée de 3,3 % à 2,3 %, tandis que leur part en filière de master est passée de 11,3 % à 9,7 % durant la même période. La PHBern enregistre elle aussi un recul de 3 % à 2 %, tous niveaux

¹ Définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : « Les étrangères et étrangers scolarisés à l'étranger sont des personnes de nationalité étrangère ayant leur domicile à l'étranger lors de l'obtention de leur certificat d'accès aux études supérieures ».

² La formation menant à l'obtention d'un diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II n'est pas sanctionnée par un grade universitaire. Par contre, la condition d'admission est un diplôme universitaire de niveau bachelor et la condition d'obtention du diplôme est généralement un diplôme universitaire de niveau master.

de formation confondus. Seule la BFH a enregistré, entre 2012 et 2022, une légère hausse de la proportion d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger et suivant une formation de base, celle-ci passant de quelque 9 % à quelque 10 %, ce qui peut s'expliquer par la visibilité accrue des hautes écoles spécialisées suisses sur le plan international. D'une manière générale, on peut supposer que l'attrait des hautes écoles bernoises pour les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger en raison de la qualité de la formation et des taxes d'études peu élevées en comparaison mondiale est en partie compensé par le coût de la vie très élevé en Suisse par rapport au reste du monde.

Voici La position du Conseil-exécutif sur les questions posées :

1. *Combien d'étudiantes et étudiants étrangers sont inscrits à l'Université de Berne, à la Haute école spécialisée bernoise et à la Haute école pédagogique germanophone (en valeurs absolues et en pourcentages par nationalité) ?*

Nombre et pourcentage

Étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger étudiant dans les trois hautes écoles suisses au semestre d'automne 2022. Les chiffres du semestre d'automne 2012 sont également présentés à titre de comparaison et d'illustration de l'évolution.

Université de Berne

2022	BACHELOR		MASTER		TOTAL	
	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger
Nombre	8056	187	4610	447	12 666	634
Part		2,3 %		9,7 %		5,0 %
2012	BACHELOR		MASTER		TOTAL	
	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger
Nombre	8132	267	3970	448	12 102	715
Part		3,3 %		11,3 %		5,9 %

BFH

2022	BACHELOR		MASTER		TOTAL	
	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger
Nombre	6092	297	1686	487	7778	784 ³
Part		5 %		29 %		10 %
2012	BACHELOR		MASTER		TOTAL ⁴	
					Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger
Nombre					6279	547
Part						9 %

PHBern

2022	BACHELOR		MASTER		DIPLÔME		TOTAL	
	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger
Nombre	1875	21	899	22	269	28	3043	71
Part		1 %		2 %		10 %		2 %
2012	BACHELOR		MASTER		DIPLÔME		TOTAL	
	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger	Étudiant·e·s (OFS)	dont étrang. scolarité à l'étranger
Nombre	1360	19	548	16	492	35	2400	70
Part		1 %		3 %		7 %		3 %

Pays d'origine

Origine des étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger et inscrits dans les trois hautes écoles suisses au semestre d'automne 2022.

³ Selon l'OFS, le nombre total d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger s'élève à 793. L'écart de 9 personnes (0,1 %) par rapport au reporting de la BFH et du SEFRI présenté ici est si faible qu'il n'est pas développé ici.

⁴ Les statistiques de la BFH pour l'année 2012 indiquent le nombre total d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger sans établir de distinction entre les filières de bachelor et de master.

Université de Berne

Semestre d'automne 2022	BACHELOR	MASTER	TOTAL
Pays d'origine des étrang. scolarité à l'étranger	Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger		
Afghanistan		1	1
Afrique du Sud		1	1
Albanie	1	2	3
Algérie		2	2
Allemagne	69	73	142
Argentine		3	3
Arménie		1	1
Australie		1	1
Autriche	12	12	24
Azerbaïdjan		1	1
Bangladesh		4	4
Belgique	1	1	2
Biélorussie	1	2	3
Bolivie		2	2
Bosnie et Herzégovine		4	4
Brésil	1	5	6
Bulgarie		3	3
Cameroun		1	1
Canada		5	5
Chili		1	1
Chine	3	41	44
Chypre		1	1
Colombie		7	7
Corée du Sud	2	4	6
Croatie		3	3
Équateur		1	1

Érythrée		1	1
Espagne	2	7	9
États-Unis	1	14	15
France	1	10	11
Géorgie		1	1
Ghana		1	
Grèce	1	4	5
Hongrie	1	5	6
Inde		23	23
Indonésie		3	3
Iran	1	21	22
Irlande	1		1
Israël	1		1
Italie	8	14	22
Japon		3	3
Kazakhstan		1	1
Kenya		4	4
Kosovo	1	10	11
Lettonie	1	1	2
Liban		1	1
Liechtenstein ⁵	50	31	81
Lituanie	1		1
Luxembourg	1	4	5
Macédoine du Nord	2	3	5
Malaisie		1	1
Maroc		5	5
Mexique	1	5	6
Népal		1	1

⁵ La Principauté du Liechtenstein ayant adhéré aux accords intercantonaux AIU et AHES, les étudiantes et étudiants de ce pays sont traités financièrement de la même manière que les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité en Suisse.

Nigeria		4	4
Pakistan		3	3
Palestine		1	1
Paraguay		1	1
Pays-Bas	1	2	3
Pérou		3	3
Pologne		6	6
Portugal	2	1	3
Roumanie	1	4	5
Royaume-Uni	2	9	11
Russie	2	11	13
Serbie	1	4	5
Singapour		1	1
Slovaquie	1	3	4
Sri Lanka		1	1
Syrie	3	6	9
Tchéquie	1		1
Thaïlande	1		1
Trinité-et-Tobago		1	1
Tunisie		1	1
Turquie	5	23	28
Ukraine	3	4	7
Vietnam		1	1
Yémen		1	1
Total	187	447	634

BFH

Semestre d'automne 2022	BACHE- LOR	MASTER	TOTAL
Pays d'origine des étrang. scolarité à l'étranger	Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger		
Afghanistan	5		5
Afrique du Sud		3	3
Albanie		3	3
Allemagne	82	122	204
Argentine	3	5	8
Arménie	1	1	2
Australie		1	1
Autriche	14	11	25
Azerbaïdjan	2		2
Belgique	5	4	9
Biélorussie		1	1
Bosnie et Herzégovine		3	3
Brésil	5	10	15
Bulgarie	2	2	4
Cameroun	4	3	7
Canada	3	2	5
Chili	2	3	5
Chine	3	18	21
Chypre	1		1
Colombie	4	13	17
Corée du Sud		2	2
Croatie	1	3	4
Cuba	2		2
Dominique		1	1
Égypte		1	1
Équateur	2	4	6
Espagne	3	18	21
Estonie		1	1
États-Unis	6	12	18
Éthiopie	3	1	4

France	18	41	59
Gambie	1	2	3
Géorgie	1		1
Ghana		1	1
Grèce	1	2	3
Guatemala	1	1	2
Honduras		2	2
Hongrie	3	6	9
Inde	1	8	9
Indonésie	1	2	3
Irak	1		1
Iran	4	11	15
Irlande		1	1
Israël	1	2	3
Italie	6	29	35
Japon		3	3
Kazakhstan		1	1
Kenya	2	1	3
Kirghizistan	1		1
Kosovo	5	1	6
Lettonie	2	1	3
Liban		1	1
Liechtenstein ⁶		3	3
Lituanie	1	1	2
Luxembourg	3	2	5
Macédoine du Nord	3	3	6
Malaisie	1	1	2
Maroc	1	3	4
Mexique	2	4	6
Monténégro	1	1	2
Myanmar		1	1
Norvège	1	1	2

⁶ La Principauté du Liechtenstein ayant adhéré aux accords intercantonaux AIU et AHES, les étudiantes et étudiants de ce pays sont traités financièrement de la même manière que les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité en Suisse.

Nouvelle-Zélande		1	1
Pakistan		4	4
Pays-Bas	1	7	8
Pérou	2		2
Philippines	2	1	3
Pologne	3	11	14
Portugal	3	6	9
Roumanie	1	2	3
Royaume-Uni	2	8	10
Russie	8	19	27
Rwanda		1	1
Sénégal	1		1
Serbie	5	3	8
Slovaquie	1	1	2
Slovénie	3	1	4
Sri Lanka	4		4
Suède	2	2	4
Syrie	15	5	20
Taiwan (Taïpei chinois)		1	1
Tchéquie		1	1
Thaïlande	3		3
Tunisie	2	2	4
Turquie	11	8	19
Ukraine	9	13	22
Uruguay		2	2
Venezuela	3	3	6
Vietnam	1	1	2
Total	297	487	784

PHBern

Semestre d'automne 2022	BA- CHELOR	MASTER	DIPLÔME	TOTAL
Pays d'origine des étrang. scolarité à l'étranger	Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger			
Allemagne	11	10	15	36
Autriche	1		1	2
Belgique		1		1
Chypre		1		1
Croatie			1	1
États-Unis			1	1
Finlande		1		1
France			1	1
Hongrie	1	1		2
Iran	1			1
Italie	1			1
Japon			1	1
Liechtenstein ⁷	2	3	3	8
Luxembourg		1		1
Paraguay			1	1
Pays-Bas	0	1		1
Portugal		1		1
Roumanie		1		1
Russie	2	1		3
Singapour			1	1
Sri Lanka			1	1
Turquie			1	1
Ukraine	2		1	3
Total	21	22	28	71

⁷ La Principauté du Liechtenstein ayant adhéré aux accords intercantonaux AIU et AHES, les étudiantes et étudiants de ce pays sont traités financièrement de la même manière que les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité en Suisse.

2. *À combien s'élèvent les taxes d'études dans chacune de ces institutions pour les étudiantes et étudiants étrangers en comparaison aux taxes dues par leurs camarades suisses ou étrangers établis depuis longtemps en Suisse ?*

À l'Université de Berne et à la BFH, les taxes d'études pour les étudiantes et étudiants étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger s'élèvent à CHF 1900 par an et sont supérieurs de CHF 400 à ceux des étudiantes et étudiants étrangers ayant suivi leur scolarité en Suisse, qui s'élèvent à CHF 1500. À la PHBern, les étudiantes et étudiants ayant suivi leur scolarité à l'étranger ne paient pas de taxes d'études supplémentaires pour les filières de base sanctionnées par un diplôme d'enseignement reconnu uniquement en Suisse, mais s'acquittent des mêmes taxes d'études que les étudiantes et étudiants suisses et les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité en Suisse, soit CHF 1500.

3. *À combien s'élèvent les coûts par étudiante ou étudiant de chaque institution qui ne sont pas couverts par les taxes d'études et qui restent à la charge des contribuables du canton de Berne ?*

La part des coûts de formation par personne et par année d'études qui n'est pas couverte par les taxes d'études est indiquée ci-dessous⁸. Les coûts non couverts par les taxes d'études sont financés par les revenus globaux des hautes écoles, auxquels le canton de Berne contribue chaque année à hauteur d'un peu plus d'un tiers pour l'Université de Berne et la BFH et de moins de 70 % pour la PHBern. Les contributions issues des accords intercantonaux sur les hautes écoles et les subventions de base de la Confédération constituent d'autres sources importantes de financement des hautes écoles. Au total, pour l'Université de Berne, les subventions de base de la Confédération représentaient 10,6 % et les recettes AIU 13 % des recettes totales pour l'année 2022, tandis que pour la BFH, la part des subventions de base s'élevait à 18,4 % et celle des recettes AHES à 15,1 %. Pour la PHBern, qui ne reçoit pas de subventions de base de la part de la Confédération, la part des contributions perçues au titre de l'AHES s'élève à 19,4 % de son revenu global. Le reste des revenus globaux des hautes écoles se compose principalement de revenus de fonds de tiers pour la recherche et les services.

La proportion d'étrangères et d'étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger est l'un des facteurs pris en compte dans le calcul des subventions de base versées par la Confédération aux universités et aux hautes écoles spécialisées. Pour l'année 2022, les subventions de base versées par la Confédération pour les étudiantes et les étudiants ayant suivi leur scolarité à l'étranger ont atteint CHF 3 623 128 pour l'Université de Berne et CHF 2 061 014 pour la HESB.

Étant donné que la Confédération et les autres cantons participent pour une large part au financement des hautes écoles bernoises, les coûts de formation des étudiantes et des étudiants ayant suivi leur scolarité à l'étranger non couverts par les taxes d'études ne sont donc pas exclusivement à la charge des contribuables bernois.

⁸ L'OFS considère les étudiantes et étudiants du Liechtenstein comme des « étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger ». Or le Liechtenstein a adhéré à l'AIU et à l'AHES et doit donc s'acquitter pour ses étudiantes et étudiants des contributions prévues par ces accords. Par conséquent, il conviendrait de ne pas tenir compte des étudiantes et étudiants du Liechtenstein pour le calcul des coûts « non couverts » par les taxes d'études.

Université de Berne (coûts de formation non couverts par des taxes d'études)

2022	Domaines	BACHELOR	MASTER	TOTAL
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Groupe de coûts I (sciences humaines et sociales)	92	190	282
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 719 440	CHF 1 485 800	CHF 2 205 240
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Groupe de coûts II (sciences exactes et naturelles)	40	219	259
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 858 000	CHF 4 697 550	CHF 5 555 550
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Groupe de coûts III (médecine humaine et vétérinaire)	0	6	6
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 0	CHF 268 800	CHF 268 800
Total étrang. scolarité à l'étranger		132	415	547
Total coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 1 577 440	CHF 6 452 150	CHF 8 029 590

Si l'on déduit les recettes provenant des contributions de base de la Confédération pour les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger (CHF 3 623 128) du montant total des coûts de formation non couverts par les taxes d'études (CHF 8 029 590), le montant restant est de CHF 4 406 462.

BFH (coûts de formation non couverts par des taxes d'études)

2022	Domaine	BACHELOR	MASTER	TOTAL
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Architecture, construction et planification	24	43	67
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 439 200	CHF 786 900	CHF 1 226 100
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Technique et informatique	48	17	65
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 993 600	CHF 351 900	CHF 1 345 500
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Chimie et Life Sciences	7	72	79
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 196 000	CHF 2 016 000	CHF 2 212 000
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Agriculture et sylviculture	10	0	10
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 251 000		CHF 251 000
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Économie et services	82	31	113
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 697 000	CHF 263 500	CHF 960 500
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Design	12	30	42
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 232 800	CHF 582 000	CHF 814 800
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Musique, théâtre et autres branches artistiques	82	250	332
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 2 066 728	CHF 6 301 000	CHF 8 367 728
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Travail social	7	5	12
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 75 600	CHF 54 000	CHF 129 600
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	Santé	25	38	63
Coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 337 500	CHF 513 000	CHF 850 500
Total étrang. scolarité à l'étranger		297	487	784

Total coûts étrang. scolarité à l'étranger		CHF 5 289 428	CHF 10 868 30 0	CHF 16 157 728
--	--	---------------	--------------------	-----------------------

Si l'on déduit les recettes provenant des contributions de base de la Confédération pour les étrangères et étrangers ayant suivi leur scolarité à l'étranger (CHF 2 061 014) du montant total des coûts de formation non couverts par les taxes d'études (CHF 16 157 728), le montant restant est de CHF 14 096 714.

PHBern (coûts de formation non couverts par des taxes d'études)

2022	BACHELOR	MASTER	DIPLÔME	TOTAL
Domaine	Formation du corps enseignant			
Nombre d'étrang. scolarité à l'étranger	21	22	28	71
Coûts étrang. scolarité à l'étranger	CHF 495 600	CHF 519 200	CHF 660 800	CHF 1 675 600

Destinataire
 – Grand Conseil